
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMMISSION
FORESTIERE LATINO AMERICAINE

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION

JUIN 16-23, 1952

BUEENOS AIRES

RAPPORT
DE LA QUATRIÈME SESSION
DE LA COMMISSION FORESTIÈRE LATINO-AMÉRICAINE.

La Commission Forestière Latino-Américaine a tenu sa Quatrième Session à Buenos Aires (République Argentine) du 16 au 23 Juin 1952 sous la présidence de M. VICTOR BIANCHI CUNETAN.

Les Pays et Les Organisations suivantes étaient représentés à cette réunion par les délégations ainsi composées:

ARGENTINE.

Chef de Délégation:

Lucas A. TORTORELLI, Administrateur Général des Forêts.

Délégués.

Jorge N.F. GARMELICH, Administrateur Général Adjoint des Forêts;

Oswaldo L. CIACCHI, Directeur des Recherches Forestières, ANB;

Tulio LOPEZ, Directeur du Contrôle, ANB;

Italo A. TANCANI, Directeur du Service des Rboisements, ANB;

Leopoldo R. PETERLINI, Directeur du Service d'Economie Forestière, ANB;

Oscar ARCE, Chef de la Division des Parcs et Réserves, Administration

Générale des Parcs Nationaux;

Cesario V. QUEVEDO, Chef de la Division de Conservation et d'Amélioration des Sols, Direction Générale des Recherches Agricoles;

Carlos M. FLINTA, Association Forestière Argentine;

Aureliano G. LARTE, Ministère de la Défense Nationale;

Joaquín L. ALFONSO, Administrateur Général des Combustibles Végétaux et Décidés, (ENDE), Ministère de l'Industrie et du Commerce;

Italo J. PIRETTI, Ministère des Affaires Étrangères;

Isidro J.F. CARLEVARI, Ministère de l'Industrie et du Commerce;

Juan C. RECA, Ministère des Affaires Économiques;

Francisco PARDO, Ministère des Finances;

Italo N. CONSTANTINO, Professeur de Sylviculture, Faculté Agronomique de La Plata;

Hugo W. MALDONADO, Professeur à l'Université del Litoral;

Roberto CABRETTA, Doyen de l'Université de Cuyo;

Alejandro G. GONZALEZ PUELLA, Superintendant, Université de Tucumán;

Oriundo A. D'AMBRO, Professeur Université de Buenos Aires.

Lorenzo CANAS ROERO, Représentant du Gouvernement du Jujuy

et Luis CABRETTA, Confédération Général du Travail

Roberto F. GAYRAUD, Administrateur Provincial des Forêts, Santiago del Estero.

Elias DAES, Chef du Service de Planification de la Production, ANB;

Angel J. GRASSI, Chef de la Division Financière, ANB; //-

Ernesto A. SAINT ANTONIN, Chef de la Division de la Production, ANB;
Julio A. CASTIGLIONI, Chef du Service de Dendrologie, ANB;

Assesseurs.

Rodolfo Y. FAVRE, Inspecteur de Zone;
Julio ALONSO.

BRESIL.

Chef de Délégation.

Manoel CARNEIRO DE ALBUQUERQUE FILHO, Directeur du Service Forestier;

Délégué Spécial;

Pedro SALES DOS SANTOS, Président de l'Institut National du Pin;

Délégués:

Timotheo FRANKLIN, Adjoint au Directeur du Service Forestier;
Horacio PERES DE MATOS, Technicien, Service Forestier;
Arthur DE MIRANDA BASTOS, Naturaliste, Attaché au Cabinet du Ministre
de l'Agriculture;
Harold E. STRANG, Forestier, Prefecture du District Federal.

CHILI.

Chef de Délégation.

Victor BIANCHI GUNDIAN, Inspecteur Général des Reserves Forestières
et des Parcs Nationaux;

Délégué:

Dagoberto MUÑOZ VENEGAS, Administrateur des Reserves et des Pepinières
Forestières.

COLOMBIE.

Délégué:

Mario MUNERA CAMBAS, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Colombie.

ETATS-UNIS.

Chef de Délégation;

Frank H. WADSWORTH, Sous-Directeur de la Station Forestière Experi-
mentale de Puerto Rico;

Délégués;

Clarence A. BOONSTRA, Attaché Agricole auprès de l'Ambassade des
Etats Unies;
Edward B. HAMILL, Forestier du SPICA - Paraguay.

FRANCE.

Délégué:

Paul J. BENA, Chef du Service des Eaux et Forêts de la Guyane Française.

HONDURAS.

Délégué:

Raul BENEZAS MONTES, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Honduras.

MEXIQUE.

Chef de Délégation:

Juan Manuel GONZALEZ CARRILLO, Directeur Général de la Conservation des Forêts;

Délégué:

Benjamin RUIZ MALDONADO, Service des Utilisations.

PAYS-BAS.

Délégué:

Augusto L.S. BAR, Secrétaire pour les questions agricoles à la Légation des Pays-Bas.

PARAGUAY.

Chef de Délégation:

Claudio PAVETTI, Chef du Service des Reboisements, Ministère de l'Agriculture;

Délégués:

Francisco MORENO, Chef de la Division des Forêts, Institut de Réforme Agraire;

Cayetano AYALA, Exploitant Forestier;

Candido SAMANIEGO ABENIE, Président de l'Association Paraguayenne des Producteurs de Bois;

José Carlos OCAMPOS, Exploitant Forestier.

REPUBLIQUE DOMINICAINE.

Délégué:

Miguel CANELA LAZARO, technicien des questions forestières et hydrologiques, Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

URUGUAY.

Délégués:

Gabriel M. CALDEVILLA, Chef de la Division des Parcs Nationaux;
Carlos A. MEZZOPONTE, Assistant technique pour la sylviculture.

VENEZUELA.

Chef de Délégation:

Manuel A. GONZALEZ VALE, Directeur des Forêts;

Délégué Spécial:

Renato ESTEVA RIOS, Recteur de l'Université de Los Andes;

Délégués:

Eloy DAVILA CELIS, Président de l'Enseignement Forestier, Université
de Los Andes
Raul OSUNA, Chef de Section, Cabinet du Ministre de l'Agriculture;
Victor M. VILORIA, Chef de la Section d'Economie Forestière.

SAINT-SIÈGE.

Observateurs:

Gino A. TOME, Professeur, Université de Buenos Aires;
R.P. Juan B. MONTICELLI, Docteur es Sciences.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE (CECLA)

Observateur:

Carlos QUINTANA, Sous-Chef de la Section Industries et Minas.

COMMISSION DES CARAIBES.

Observateur:

Frank H. WADSWORTH.

ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS. (OEA)

Observateur:

Antonio ARANA, Ingenieur, Institut Interaméricain des Sciences Agri-
coles Montevideo. //-

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. (OIT)

Observateur:

Luis LAUZET, Correspondant de l'Organisation pour la République Argentine.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. (FAO)

Egon GLESINGER, Représentant du Directeur Général;
Pierre TERVIER, Secrétaire Exécutif de la Commission;
Horacio RECARTE, Secrétaire de la Commission;
Bert CLARKE, Technicien, Bureau Forestier Latino Américain;
Edward I. KOTOK, Chef de la Mission d'Assistance Technique au Chili;
David T. GRIFFITHS, Chef de la Mission, d'Assistance Technique au Mexique;
René GACHOT, Mission d'Assistance Technique en Amazonie - Brésil
Eino SAARI, Mission d'Assistance Technique au Paraguay;
Jesper J. FRENCH, Mission d'Assistance Technique au Paraguay;
L. Winton BURNS, Mission d'Assistance Technique en Haïti;
John E. SCHREUER, Mission d'Assistance Technique au Honduras;
José Carlos LEONE, Mission Pâtés et Papier FAO-ECLA.

Au cours de la première réunion, les délégués ont approuvé l'Ordre du Jour provisoire qui leur était soumis par le Secrétariat et ont demandé la création de trois Sous-Commissions pour l'étude particulière de certains points de cet Ordre du Jour.

Les Sous-Commissions suivantes ont ainsi été créées:

I . ASSISTANCE TECHNIQUE.

Président, Manoel CARNEIRO (Brésil)

II . POLITIQUE FORESTIÈRE.

Président, Lucas A. TORTORELLI (Argentine)

III . INSTITUT LATINO AMÉRICAIN ET CENTRES DE FORMATION.

Président, Renato ESTEVA RIOS (Venezuela)

Les résultats et les conclusions des travaux de la Commission, au cours de sa Quatrième Session, ont été les suivantes:

I - LE PROGRAMME ETENDU D'ASSISTANCE TECHNIQUE.

Conformément à la résolution adoptée au cours de la première réunion plénière, une Sous-Commission spéciale a été organisée, avec des représentants de divers pays, sous la Présidence du Délégué du Brésil M. Manoel CARNEIRO, afin d'entendre les exposés des Chefs de Missions de la FAO qui travaillent en Amérique Latine (Chili, Brésil, Haïti, Honduras, Mexique et Paraguay), ainsi que les commentaires et suggestions des délégués. Le rapport élaboré par la Sous-Commission a été adopté par la Commission.

1. Après l'audition de ces exposés, la Commission a le plaisir de constater que l'Assistance Technique se développe de façon satisfaisante et prometteuse. Un tel résultat est dû, non seulement au fait de la compétence professionnelle des experts envoyés par la FAO, mais aussi à l'intérêt qu'ils ont apporté à leur travail et au haut esprit de compréhension dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur mission.

2. La Commission a pris connaissance avec grand intérêt d'un document présenté par la Délégation Argentine sur "L'Assistance Technique dans la Planification Forestière Latino Américaine". Elle a décidé de l'approuver et de l'incorporer à son rapport final. Le texte de ce document est le suivant:

La Division Forestière de la FAO, telle qu'elle a été prévue et organisée avec divers Comités et Commissions techniques, est venue combler une lacune d'importance mondiale, en créant d'excellentes possibilités pour une action coordonnée de tous les pays, en permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique forestière planifiée, en travaillant à accroître la consommation de bois et de produits forestiers en vue du progrès économique et social de toutes les communautés.

L'action profondément constructive qui est ainsi poursuivie, mérite la reconnaissance sincère de tous les peuples qui, actuellement, souffrent d'un manque d'approvisionnements suffisants en produits forestiers.

En ce qui concerne le continent américain, et plus spécialement l'Amérique Latine, une telle Organisation se doit d'occuper une place prépondérante. En effet, les massifs forestiers de ces pays sont d'une façon générale, vastes et riches; ils présentent d'immenses possibilités et, si leur exploitation est entreprise sur la base de bonnes études techniques et économiques, ils contribueront certainement d'une façon importante à la solution du grave problème du ravitaillement mondial en bois. Ces forêts sont en majorité du type hygrophylle, donc irrégulières et hétérogènes. Il s'agit en conséquence d'un problème très particulier et qui doit être abordé d'une façon rationnelle.

Les Pays latino-américains ont été très lents à comprendre l'importance que présentent ces forêts dans l'économie de leur continent et dans l'économie mondiale. Ce n'est que lorsqu'est apparue la situation critique,

provoquée par la deuxième guerre mondiale, qu'ils se sont réellement rendu compte de l'importance de ce patrimoine, qu'ils avaient jusqu'alors, si longtemps négligé. Il se sont rendu compte que cette indifférence avait eu ses effets néfastes, non seulement sur l'économie agricole et industrielle de leurs propres pays, mais aussi sur la situation générale du revêtement en bois qui était, et qui risque d'être encore longtemps, déficitaire.

Les pays ont alors amorcé une heureuse réaction en faveur de l'action forestière, en vue de l'amélioration et de l'extension de leurs boisements, par la création des premiers services forestiers véritablement indépendants au sein d'autres organismes de l'Etat ou des Ministères intéressés de chaque pays. Mais il est absolument nécessaire que les progrès de cette réaction soient rapides. Une telle "recupération forestière" sera utile pour toute l'Amérique Latine et c'est pour cela que tous les pays, sans exception s'attachent aujourd'hui à collaborer d'une manière efficace, à cette action.

Il ne peut échapper au sens critique le plus élémentaire, que l'Amérique Latine, du point de vue économique et social, de par sa langue et de par la psychologie de ses populations, est extrêmement différente de l'Europe et du reste du Continent Américain. Ces différences, vues sous l'angle de la Science et de la Politique sont encore plus accentuées. Dans ces conditions il apparaît donc normal que le plan de coopération et de récupération forestières dont nous venons de parler soit conçu et mis en oeuvre avec une structure et des modalités adaptées à ces conditions particulières.

Ces considérations justifient la participation des techniciens latino-américains à l'élaboration de ce plan et alors des études préliminaires que cette élaboration nécessite. Une telle participation s'impose surtout dans les cas où des techniciens, même parfaitement qualifiés, mais connaissant mal les caractéristiques spéciales de ces pays, rencontreraient des difficultés inhérentes aux aspects particuliers des problèmes. Ce genre de participation constituerait également une reconnaissance officielle des techniques élaborées ou mise au point sur ce continent et un stimulant pour ses techniciens qui auraient ainsi l'occasion de participer à une oeuvre d'une très haute portée, aussi bien pour leurs propres pays que pour leurs voisins auxquels ils sont déjà liés par l'histoire et par la culture.

La composition de la Division Forestière de la FAO, des ses Comités et Commissions techniques, devrait tenir compte de cette conception constructive, dont le seul objectif est de rendre plus étroite la coopération cordiale de tous les pays de ce continent. Pour cela, il serait nécessaire de prévoir une représentation latino-américaine convenable au sein de ces organismes, représentation qui devrait être aussi nombreuse et qualifiée de possible pour assurer la participation bien effective des pays latino-américains dans la réalisation pratique de l'action en //

treprise par la FAO.

A l'heure actuelle, au moment où la FAO développe son action régionale, une telle participation présente une importance toute particulière car elle permettrait contrecarrer certaines propagandes dont le but est de diminuer le foi des peuples latino-américain dans les possibilités constructives des Organisations Internationales.

Cette exposé montre également la nécessité d'une participation Latino-Américaine lors de la création des Missions Techniques d'Etudes qui doivent être envoyées dans les divers pays d'Amérique Latine.

Afin de concrétiser la politique préconisée par ce document, la Commission DEMANDE aux pays latino-américains de faire connaître, à la FAO, l'ensemble des possibilités en techniciens et en Centres de Recherches et d'Enseignement qu'ils seraient susceptibles de mettre à la disposition de cette Organisation.

3. La Commission a ensuite procédé à une étude systématique des conditions dans lesquelles l'Assistance Technique est actuellement donnée, et des possibilités de développement de cette assistance dans l'avenir.

En ce qui concerne la forme normale d'Assistance, dispensée directement aux pays après requêtes des Gouvernements, la Commission a pris note, avec grand intérêt, des rapports présentés par chacun des Chefs de Missions, et a constaté avec satisfaction que l'efficacité de ces Missions se trouvait fortement accrue lorsqu'une collaboration étroite s'établissait entre experts internationaux et techniciens nationaux.

La Commission RECOMMANDE donc aux Gouvernements qui possèdent des Missions de la FAO, de toujours mettre à leur disposition les techniciens nationaux nécessaires pour que ces Missions puissent travailler avec la plus grande efficacité possible.

La Commission RECOMMANDE que de jeunes techniciens soient également mis à la disposition des Missions, en vue de leur formation, dans les spécialités de travail de chacun des experts.

Etant donné le fait que la plupart des problèmes forestiers présentent un caractère régional, du à la présence dans des pays voisins de formations forestières semblables, qui nécessitent donc des traitements ou des mesures similaires.

La Commission RECOMMANDE à la FAO:

a) - d'envisager, à la demande d'un ou de plusieurs pays, la possibilité de faire étudier par ses Missions les problèmes d'intérêt commun, sur une base régionale ou sub-régionale, en tenant compte des besoins ou des desirs de chacun;

//-

b) - d'attirer l'attention des pays qui utilisent l'Assistance Technique sur l'intérêt, pour les Missions qui étudient actuellement des problèmes spécifiques, de s'attaquer aux problèmes sous leur forme régionale;

c) - d'étudier une procédure qui permettrait aux demandes des Gouvernements de tenir compte de cet aspect du problème et d'obtenir ainsi les résultats les meilleurs dans une action régionale ou subrégionale.

4. - La Commission a également étudié les autres méthodes d'Assistance Technique: bourses d'études, centres nationaux et régionaux d'enseignement et de formation, voyages d'études et études générales de caractère international. Elle considère que l'emploi de cette forme poursuivie et intensifiée, parallèlement à l'utilisation de la forme normale d'Assistance Technique.

5. - La Commission estime qu'il est nécessaire de procéder périodiquement à l'examen des programmes des missions, afin de les adapter, lorsque la nécessité s'en présente, aux conditions et possibilités locales ainsi qu'aux desirs des Gouvernements.

La Commission signale également la nécessité de maintenir l'action locale des Missions dans le cadre de la politique générale ou régionale de la FAO, telle qu'elle est fixée par sa Conférence. Elle considère qu'à cet effet, les visites périodiques effectuées par le personnel du Bureau Central ou des Bureaux Régionaux de la FAO, auprès des Missions et des Gouvernements, sont indispensables.

II - L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE RECHERCHES ET D'ENSEIGNEMENT FORESTIERS

ET LES COURS DE FORMATION FORESTIÈRE.

Conformément à la décision prise par la Commission au cours de sa première réunion plénière, une Sous-Commission, composée de divers pays, a été organisée, sous la présidence du Docteur ESTEVA RIOS, délégué du Venezuela, afin de traiter les problèmes relatifs à l'Institut Latino Américain de Recherches et d'Enseignement Forestiers, et au cours de formation forestière. Le rapport de la Sous-Commission a été adopté par la Commission.

I - INSTITUT.

1. - La Commission, avant de procéder à l'étude détaillée des sujets de son ressort, tient à déclarer qu'un Institut Latino-Américain de Recherches et d'Enseignement Forestiers, doit constituer à son avis, un instrument vitale pour l'étude et la solution des problèmes en relation avec les sciences forestières. Au delà des Universités et des Laboratoires, des recherches plus profondes et l'acquisition d'une expérience pratique étendue s'imposent pour la mise au point des techniques supérieures constructives, qui seules permettront de pousser ces études et d'arriver à la solution finale de ces problèmes.

2. - La Commission, après examen des études et des projets réalisés par la FAO, en vue de l'établissement d'un Institut Latino-Américain de Recherches et d'Enseignement Forestiers, considère que la proposition, présentée à la 4ème Session de la Commission par la Délégation du Venezuela, dans le but d'offrir, comme siège central de cet Institut, l'Université Nationale de Los Andes, établie dans la ville de Mérida, mérite d'être prise en haute considération, étant données les conditions extrêmement favorables de cette invitation.

3. - La Commission, compte tenu des recommandations formulées au cours de ses précédentes Sessions en ce qui concerne la création de Stations Régionales de Recherches Forestières, CONSIDÈRE que cette organisation doit se faire sur la base de la création des 6 Stations suivantes, rationnellement réparties entre les diverses zones forestières de caractéristiques semblables.

- a) - Mexique et Amérique Centrale,
- b) - Caraïbes,
- c) - Andes Tropicales,
- d) - Andes Méridionales.
- e) - Parana, Plata, Paraguay,
- f) - Amazonie.

stations pour lesquelles, les offres suivantes ont déjà été formulées:

- a) - Centre de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles (Turrialba)
- b) - Station Expérimentale Forestière Tropicale, de Puerto Rico,
- c) - Station de Tingo Maria, Pérou;
- e) - Université de Concepcion, Chili;

La Commission DEMANDE aux délégations de l'Argentine et du Brésil d'attirer l'attention de leurs Gouvernements respectifs sur l'intérêt que présenterait la formulation d'offres pour la création des deux dernières stations qui doivent être intégrées dans le projet général de l'Institut.

4. - La Commission charge son Secrétaire-Exécutif de procéder à l'ensemble des études préparatoires pour la réalisation de l'Institut Latino-Américain de Recherches et d'Enseignement Forestiers.

La Commission recommande la création d'une Sous-Commission, composée de représentants du Venezuela, du Mexique, des États Unis, du Pérou, de l'Argentine et du Brésil, ainsi que de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles. Commission dont le but sera de coordonner les études et projets préparés et également de mettre au point le plan d'organisation de l'Institut qui sera présenté à tous les Gouvernements d'Amérique Latine.

II - SEMINAIRES.

1. - La Commission ESTIME qu'il est nécessaire de concrétiser par la création de séminaires ou de cours de formation forestière à réaliser dans divers pays, le projet présenté par la FAO, dans le but de former théoriquement et pratiquement, dans les disciplines forestières de caractère général ou régional, le personnel subalterne, technique et administratif.

La Commission CONSIDÈRE que l'étude de ces problèmes pourrait se faire en quelques endroits d'Amérique Latine. Le but serait d'augmenter les connaissances et d'élargir les expériences acquises dans les problèmes de caractères régionaux, spécifiques ou non, en tenant compte des conditions sociales et économiques des divers pays.

2. - La Commission:

a) - RECOMMANDE à la FAO de prendre contact avec les pays latino-américains afin d'obtenir d'eux des informations détaillées sur les problèmes forestiers qui présentent, à leur égard, le plus d'importance, et qui pourraient faire l'objet de cours ou séminaires:

b) - RECOMMANDE que les propositions, suggestions et observations qui seront ainsi faites par la FAO aux différents pays reçoivent l'attention de ces derniers et qu'il y soit répondu dans les délais fixés. Les réponses devront indiquer quels sont les problèmes dont l'urgence mérite une étude spéciale et ceux dont le caractère régional est susceptible d'intéresser d'autres pays.

c) - SUGGÈRE à la FAO d'harmoniser l'organisation des cours et séminaires avec les propositions et suggestions reçues des divers pays compte tenu du fait que le développement de ces cours ou séminaires doit se faire progressivement et sous une forme graduellement ascendante, en rapport avec les possibilités matérielles dont disposera l'Organisation

d) - DEMANDE à la FAO de préparer et d'exécuter ces cours en utilisant l'ensemble des possibilités de son Programme Étendu d'Assistance Technique.

e) - SUGGÈRE que la collaboration, directe ou indirecte, de toutes Institutions ou Corporations Nationales, Régionales, Interaméricaines ou Internationales qui peuvent être intéressées par les problèmes qui seront traités, soit recherchée, et que cette collaboration soit utilisée pour la poursuite de l'oeuvre à accomplir.

f) - Pour la sélection et l'utilisation du personnel qui sera en charge de l'exécution de ces cours, RECOMMANDE la participation maximum du personnel qualifié dont disposeront les pays, dans le cadre des problèmes intéressant une région déterminée. Cette participation devra s'étendre à l'ensemble de l'Amérique Latine lorsque le thème du cours présentera un caractère plus général et d'intérêt commun.

III - POLITIQUE FORESTIÈRE.

1. - Conformément aux décisions prises au cours de sa première réunion, la Commission a constitué, sous la Présidence de M. I.A. TOROCELLI (Argentine), une Sous-Commission destinée à procéder à l'étude des politiques forestières dans les divers pays. La Commission a adopté le rapport ci-dessous, préparé par la Sous-Commission. //-

2. - La Commission a reçu les rapports de Politique Forestière des pays suivants Chili, Brésil, Paraguay, République Dominicaine, Venezuela, Argentine, Honduras, Ecuador et Haiti. Les représentants de certains de ces pays ont fait, sur ce thème, un exposé verbal devant la Commission, et ont ensuite répondu à diverses questions posées par les délégués. Du fait de l'absence de délégations de Honduras, Ecuador et Haiti, aucun débat n'a été lieu, en Commission, sur les rapports de ces pays.

3. - La Commission, considérant l'intérêt des rapports qui lui ont été présentés a accepté la proposition du Secrétariat, de procéder à la rédaction d'un rapport de synthèse sur la base des travaux préparés par les pays, rapport qui sera ensuite transmis aux Gouvernements-Membres d'Amérique Latine. Ce rapport sera préalablement soumis aux Services Forestiers d'Argentine, Brésil, Mexique et Venezuela pour suggestions.

4. - Le schéma de questionnaire qui a été proposé par la FAO pour la préparation des rapports de Politique Forestière a été approuvé par la Commission.

5. - A la lumière des observations faites au cours de l'étude des rapports qui lui ont été présentés, la Commission a décidé d'adopter les recommandations suivantes:

La Commission RECOMMANDE aux pays d'Amérique Latine:

a) - d'adopter, compte tenu de l'énorme importance que présente, pour l'économie de ces pays, la connaissance des possibilités industrielles des essences dont l'utilisation est encore peu développée, les mesures nécessaires pour parfaire la connaissance des essences forestières susceptibles de remplacer, dans des conditions d'emploi semblables, les essences indigènes ou exotiques actuellement utilisées;

b) - d'adopter les mesures qui éviteront une utilisation irrationnelle de leurs produits forestiers par l'application de méthodes de transformation bien adaptées aux conditions de l'industrie forestière;

c) - que la création d'établissements industriels forestiers soit soumise à une procédure d'autorisation, s'assurant dans tous les cas, que l'exploitation des forêts sera effectuée sur la base de normes techniques assurant une production normale et permanente de matière première, et que d'autre part, ces établissements disposeront d'installations et de matériel leur permettant d'obtenir une production élevée, en rendement et en qualité;

d) - d'élaborer des aménagements et des règles d'exploitations rationnelles pour leurs forêts privées, basés sur les conclusions d'études techniques suffisantes;

e) - que se crée, par l'intermédiaire de la FAO, une Fédération ou Union des Associations Forestières Latino-Américaines, afin d'orienter et de coordonner leurs actions;

f) - d'adopter des mesures efficaces, afin que les Compagnies d'Assurances, les Caisses de Prévision Sociale et autres Organisations qui disposent des capitaux de collectivités puissent investir leurs réserves en travaux de forestation et de reforestation; //-

g) - de développer l'organisation d'un Credit Forestier susceptible d'accorder des prêts a long terme et a intérêt bas pour les oeuvres de forestation et de reforestation.

6. - La Commission PREND NOTE du desir formulé par le délégué du Venezuela de soumettre le texte du projet de la nouvelle Loi de Conservation des Ressources Naturelles renouvelables, a l'étude d'une Commission. Cette Commission sera formée par des représentants du Brésil, Chili et Argentine. Les résultats de cette étude seront transmis au Venezuela par l'intermédiaire du Bureau Regional de la FAO de Rio de Janeiro.

IV - LES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE

DE LA F.A.O.

La Commission a passé en revue, parmi les très nombreuses recommandations qui ont été adoptées, au cours de la Sixième Conférence de la FAO, qui s'est tenu a Rome du 19 Novembre au 6 Decembre 1951, celles qui presentaient un intérêt dans les domaines des forêts et des produits forestiers.

Plusieurs de ces recommandations ont fait l'objet d'études particulières, lors de l'examen des points de l'ordre du jour prévus spécialement a cet effet.

Par ailleurs la Commission eu egard au grands problèmes forestiers,

1. - Considerant l'importance particulière des recommandations No. 6 (objets et programmes de Développement agricole) No.7 (Action au niveau de l'exploitation), No.8 (Reformes des structures agraires) et No.9 (Investissements aux fins du Développement agricole), DEMANDE a tous les délégués d'entreprendre une action dans leurs pays respectifs afin que ces recommandations soient suivies par les Gouvernements.
2. - En ce qui concerne la première de ces recommandations, INVITE les Gouvernements a preparer spécialement des programmes quinquennaux de développement de la Production Forestière, programmes qui pourront être présentés soit au cours de sa prochaine reunion, soit a la prochaine Session de la Conférence FAO.
3. - RECOMMANDE l'extension aux pays d'Amérique Latine des dispositions de principe prévues par la resolution No.35 (Authenticité des expéditions de Graines et Plants forestiers). Afin d'assurer une bonne adaptation des mesures préconisées aux conditions spéciales des pays de ce Continent, Le Secretariat Executif enverra a tous les Gouvernement Membres les modèles de certificats et formulaires déjà préparés, afin de recueillir leurs observations et suggestions en vue d'une action rapide et efficace dans ce domaine.

V - ETUDE SUR LES PÂTES ET PAPIERS

1. - Le programme d'action élaboré par la FAO en vue de développer et de décentraliser la production mondiale de pâtes et papiers, conformément à la mission qui lui a été spécialement confiée à la suite de l'adoption de la résolution No. 374 (XIII) du Conseil Economique et Social des Nations Unies, a été exposé dans le détail devant la Commission.

2. - Il a, par ailleurs été rendu compte des études et travaux entrepris dans ce domaine, en coopération entre la Commission Economique pour l'Amérique Latine et la FAO, à la suite d'une recommandation prise à la 4ème Réunion de la Commission Economique pour l'Amérique Latine, à Mexico, en Juin 1951.

3. - La Commission a approuvé le programme des études, enquêtes et travaux, tel qu'il lui a été présenté et s'est félicitée de l'excellente coopération qui s'est instituée dans ce domaine d'une importance mondiale considérable, entre les diverses Organisations Internationales intéressées.

a) - La Commission RECOMMANDE aux Gouvernements d'appuyer, sur le plan national et régional, l'action entreprise en vue du développement mondial de la production de pâtes et papiers, et pour cela, d'utiliser au maximum les facilités d'enquêtes et d'études qui leur sont offertes par la FAO et par son Programme d'Assistance Technique;

b) - RECOMMANDE à la FAO d'inclure dans la partie de son programme traitant des études et recherches, les études concernant la sylviculture, l'aménagement, les possibilités de régénération naturelle ou artificielle en région tropicale, en vue d'assurer une production maximum et soutenue de bois pour l'approvisionnement d'usines de pâte;

c) - RECOMMANDE à la FAO d'entreprendre une action auprès de pays producteurs et utilisateurs, pour que les conditions du commerce de graines et semences forestières d'essence à croissance rapide et de bonnes qualités papetières, destinées à la création des boisements industriels, se trouvent facilitées.

La Commission considère que des dispositions très efficaces pourraient être prises d'urgence par les pays, afin de faciliter l'entrée et la sortie des semences, notamment par l'étude de clauses particulières dans les accords commerciaux et financiers et par l'adoption de certaines mesures douanières.

4. - Se référant aux conditions et possibilités économiques et financières de création des nouvelles usines de pâtes et papiers qui assureraient le développement désiré,

La Commission

a) - RECOMMANDE à la Banque Internationale de Reconstructions et du Développement d'apporter toute son attention à la solution de ces problèmes et de lui accorder la priorité qu'il mérite; //..

b) - DEMANDE aux délégués d'insister auprès de leurs Gouvernements respectifs afin que les Délégations des pays aux Divers Conseils et Commissions des Nations Unies qui auront à discuter de ces problèmes, reçoivent les instructions nécessaires et insistent pour que la priorité, déjà accordée dans le domaine des études, soit également reconnue lorsqu'il s'agit du financement des réalisations.

VI - LE QUATRIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL
ET LE CONGRÈS FORESTIER TROPICAL INTERNATIONAL

1. - La 6ème Session de la Conférence annuelle de la FAO, a recommandé que le Quatrième Congrès Forestier Mondial soit organisé en 1954.

Il a été demandé à cette occasion, au Directeur Général, de consulter les Gouvernements membres intéressés, sur le choix du lieu où se tiendrait la réunion. Les invitations des pays qui desireraient offrir l'hospitalité à ce Congrès seront transmises à la Session du Conseil de la FAO, qui prendra une décision quand au choix définitif du lieu et quand à la date du meeting.

2. - La Conférence a également pensé que le Congrès Forestier Tropical International, qui n'a pu être organisé en 1951 et qui a été ensuite prévu pour 1953 pourrait avantageusement être incorporé au Quatrième Congrès Forestier Mondial.

Dans ces conditions, le travail de la Commission consistait à éclairer le Directeur Général sur les desideratas des pays d'Amérique Latine, afin qu'il prenne connaissance de cause; les décisions que lui incombent.

3. - Beneficiant de la presence du Professeur SAARI, qui fut l'organisateur et le President du 6ème Congrès Forestier Mondial d'Helsinki, la Commission a entendu, avec grand intérêt, un exposé sur les problèmes très divers que pose l'organisation de semblables reunions internationales.

4. - Compte tenu de l'importance que presentent les problèmes forestiers tropicaux pour tous les pays d'Amérique Latine, la Commission:

RECOMMANDE au Directeur Général de la FAO de choisir, parmi les invitations qui lui seront adressées en vue l'Organisation du 4ème Congrès Forestal Mondial de preference une de celles emanant d'un pays située dans la zone tropicale.

Si un tel choix est possible, la Commission ESTIME qu'un seul Congrès doit être organisé, qui sera à la fois Congrès Forestier Mondial et Congrès Forestier Tropical International;

Au cas ou, pour une raison quelconque, le Directeur Général de la FAO se trouverait dans l'impossibilité de choisir un pays tropical comme siège du Congrès Mondial de Sylviculture, la Commission RECOMMANDE au Directeur Général de la FAO l'organisation d'un Congrès Forestier International Special traitant des problèmes particuliers aux regions tropicales. //-

5. - En ce qui concerne l'organisation et la préparation technique de ce ou de ces Congrès, la Commission:

DEMANDE a la FAO, lorsque le choix du, ou des sièges aura été fait, de consulter les Gouvernements des pays membres afin d'obtenir toutes suggestions quand aux thèmes ou agendas de ces Congrès;

DEMANDE aux Gouvernements d'établir, dans l'élaboration de ces suggestions un ordre de priorité, afin que le Secrétaire-Exécutif soit en mesure d'éclairer le Directeur Général dans la sélection des thèmes et sujets.

6. - La Commission DEMANDE a la FAO de procéder a des consultations semblables concernant la contribution technique des pays a la préparation de ces Congrès, et les représentations qui devront être assurées.

VII - VOYAGE D'ETUDE DE L'EUCALYPTUS

1. - La Commission, a pris connaissance des dispositions envisagées conjointement par la FAO et par le Gouvernement Australien pour l'organisation, avec l'aide du Programme Etendu d'Assistance Technique, d'un voyage d'étude sur l'eucalyptus.

2. - La Commission CONSIDÈRE cette initiative comme extrêmement heureuse et susceptible d'apporter aux pays d'Amérique Latine une aide précieuse, grâce a la connaissance plus complète que pourront acquérir les techniciens des possibilités et des conditions d'établissement et d'utilisation de cette essence d'importance mondiale.

3. - La Commission INVITE donc les Gouvernements a utiliser au mieux les possibilités qui leur sont actuellement offertes.

Pour assurer un maximum de bonnes participations, elle DEMANDE a la FAO d'étudier la possibilité, dans le cadre des limitations administratives et financières normales, d'assouplir certaines des règles qui ont été fixées pour l'organisation de ce voyage, notamment en ce qui concerne le nombre de participants par pays.

4. - La Commission SUGGÈRE aux Gouvernements de créer des Groupes Nationaux d'Etudes des problèmes de l'eucalyptus, groupes qui pourront participer a un certain nombre d'études internationales actuellement en cours sur cette essence.

VIII - LA FÊTE DES ARBRES.

1. - Au cours de la Sixième Période de la Conférence de FAO, qui s'est tenu à Rome en novembre 1951, les délégués ont émis une importante recommandation sur la nécessité de célébrer chaque année, dans tous les pays membres, à la saison convenable, une fête mondiale des arbres. Le but de cette manifestation est de créer ou de renforcer une conscience forestière dans toutes les classes sociales, en montrant, au cours de diverses cérémonies, rationnellement conçues et organisées, l'importance physique, économique et esthétique des arbres.

2. - La Commission, après avoir entendu les exposés des délégués de nombreux pays, considère, étant donné les différences de conditions existantes dans les divers pays, qu'il serait extrêmement difficile de synchroniser ces fêtes de l'arbre dans toute l'Amérique Latine, ou même par groupes de pays. Elle pense donc que l'organisation de telles cérémonies doit rester d'initiative nationale.

Le thème de telles manifestations ne doit pas se borner à des plantations de caractère symbolique, mais doit chercher à frapper l'opinion publique, en prenant autant que possible le problème forestier dans son ensemble.

3. - En conséquence, la Commission RECOMMANDE à la FAO de préparer et de mettre à la disposition des pays membres l'ensemble des éléments qui pourront les aider à réaliser cette fête avec un maximum d'efficacité. Elle insiste plus particulièrement sur l'intérêt qu'il y aurait pour les pays à obtenir des films et des publications spécialement conçus à cet effet, et elle DEMANDE en outre à la FAO de diffuser, dès que possible, l'ensemble des informations qu'elle recueille actuellement sur la célébration de la fête de l'arbre à travers le monde.

IX - LA PROTECTION DE LA NATURE.

1. - Considérant que sous de très nombreux aspects, les problèmes de la protection de la nature et les problèmes forestiers sont intimement liés, la Commission ESTIME qu'elle se doit d'y porter attention.

2. - L'Union Internationale pour la Protection de la Nature devant se réunir en septembre 1952 à Caracas, Venezuela, la Commission invite les Gouvernements d'Amérique Latine à se faire représenter à cette réunion par des techniciens forestiers, qui pourront ainsi se familiariser avec certains aspects locaux de ces problèmes et prendre des contacts utiles avec les spécialistes des autres parties du monde;

3. - Enfin la Commission RECOMMANDE à l'organisation des Etats Américains de préparer une révision de la Convention de Washington pour la protection de la faune et de la flore des Amériques, et de soumettre le plus rapidement possible les projets de révision à une réunion spéciale panaméricaine de représentants qualifiés et accrédités.

//-

X - STANDARDISATION

1. - Reprenant les recommandations faites au cours de sa Troisième Session, concernant principalement la standardisation de la terminologie forestière, et considérant qu'il existe, dispersée à travers l'ensemble des pays d'Amérique, de nombreux travaux à ce sujet, la Commission

ESTIME que le "Glosario Forestal Inglés-Castellano" actuellement en préparation à la "Tropical Forest Experiment Station" de Río Piedras, (Porto Rico) peut servir de base à un travail de standardisation de la terminologie forestière en Amérique latine. Elle sollicite du Gouvernement des États-Unis d'envoyer à la FAO l'ensemble des termes dont les définitions sont déjà préparées ou sont en cours de préparation. La FAO organisera une consultation dans les divers pays et enverra à la station de Río Piedras l'ensemble des éléments recueillis pour la préparation d'un projet de Glossaire qui devra être approuvé ultérieurement par les pays latino-américains.

2. - La Commission a également reçu une demande concernant la nécessité de la Standardisation de la nomenclature commerciale, des dimensions et du conditionnement des bois qui font l'objet d'un commerce particulier, intéressant spécialement les pays de la Plata.

La Commission demande au Secrétariat Exécutif de prendre contacts avec les divers Gouvernements intéressés et le cas échéant, si l'intérêt de la question l'exige, et si les conditions le permettent, de prévoir la réunion d'une Sous-Commission qui traiterait de ces problèmes particuliers et régionaux.

ACTION FUTURE DE LA COMMISSION

Conformément aux termes de son règlement intérieur, la Commission a procédé à l'élection de son Président pour une période de deux ans.

L'Ingénieur LUCAS A. TORTORELLI, Administrateur Général des Forêts de République Argentine, a été élu à l'unanimité.

La Commission demande au Directeur Général de la FAO de procéder, d'accord avec son Président, à la convocation, au cours de 1954, de sa 5^e Session, en lieu et à la date exacte qu'ils jugeront convenables.

La Commission a pris note, avec grande satisfaction, de l'invitation formelle par la délégation du Venezuela afin que cette réunion soit organisée dans son pays et de préférence dans la ville de Mérida, qui doit devenir le siège central de l'Institut Latino Américain de Recherches et d'Enseignement Forestiers.

Buenos Aires, 23 Juin 1952.

